Ami du Clergé du 19 décembre 1929

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Pour le Jour de l'an. — I. Chercher avant tout le royaume de Dieu, 785. — II. Réflexions et vœux, 786.
Pour la fête de S. Thomas, apôtre. — La foi, 787.
Pour la fête du Saint Nom de Jésus. — La puissance de ce nom, 789.
Conférences aux hommes. — VI. Les devoirs d'état, 791.

POUR LE JOUR DE L'AN

I

CHERCHER AVANT TOUT LE ROYAUME DE DIEU

Mes frères,

Voici encore une année qui commence. Comme celles qui l'ont précédée, elle s'écoulera bien vite. Dans le cours ininterrompu du temps, le jour où nous sommes constitue comme le début d'une nouvelle étape. Le passage d'une année à l'autre ne vous laisse pas indifférents, puisque vous avez coutume de vous offrir à cette occasion des souhaits de bonheur. C'est là une habitude excellente à laquelle il ne manque peut-être qu'une chose : c'est de tenir un peu plus compte de Dieu qui, seul, peut rendre nos vœux efficaces. Lorsque nous disons à quelqu'un : « Je vous souhaite la santé et le bonheur, » quelle est la valeur de ces paroles que nous formulons, pauvres mortels, sans pouvoir rien faire pour les réaliser ? Mais si nous mettons Dieu de la partie ; si nos vœux ont passé par ses mains avant d'être transmis à nos frères ; si, en d'autres termes, la prière les a sanctifiés, ils portent avec eux le gage le plus certain de leur réalisation. C'est pourquoi je voudrais ce matin, comme étant votre intermédiaire auprès de Dieu, porter à l'autel les vœux que vous vous adresserez bientôt les uns aux autres, et vous offrir aussi ceux que, comme prêtre chargé de vos âmes, je forme pour vous.

* *

Si l'on souhaitait à chacun ce qu'il désire le plus, il faudrait à celui-ci la richesse, à celui-là les honneurs, aux uns les plaisirs, à d'autres le repos ; la santé, je crois, serait du goût de tous. Mais combien y en a-t-il qui songeraient à la seule chose nécessaire dont parle l'Evangile : le salut ? On s'occupe volontiers des besoins du corps, et l'on oublie facilement l'âme qui est cependant la partie principale de nous-mêmes. Aussi Jésus-Christ nous a-t-il laissé dans le Sermon sur la montagne un avertissement que je crois opportun de vous rappeler aujourd'hui : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la rouille et les vers peuvent les ronger et où les voleurs percent les murs et dérobent. Mais amassez-vous des trésors dans le ciel où la rouille et les voleurs n'ont pas de prise. » Et un peu plus loin : « Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez ou de ce que vous boirez, ni pour votre corps de quoi vous le vêtirez. La vie n'est-elle pas plus que le corps et le corps plus que le vêtement ? Regardez les oiseaux du ciel ; ils ne sèment ni ne moissonnent, ils n'amassent pas dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit. Ne valez-vous pas beaucoup plus qu'eux ? Et pourquoi vous inquiéter pour le vêtement ? Considérez les lis des champs, comment ils croissent ; ils ne travaillent ni ne filent. Et cependant je vous dis que Salomon dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'un d'eux. Si Dieu revêt ainsi l'herbe des champs qui vit aujourd'hui et qui demain sera jetée au feu, ne fera-t-il pas plus pour vous, gens de peu de foi ? Ne vous mettez donc point en peine en disant : « Que mangerons-nous, que boirons-nous, de quoi nous vêtirons-nous ? » C'est bon pour les païens de se mettre en souci pour cela. Et votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le Royaume de Dieu et sa justice et tout cela vous sera donné par surcroît. »

Oui, cherchez d'abord le Royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire que votre première préoccupation, celle qui dominera toutes les autres, soit de faire le nécessaire pour arriver au Royaume de Dieu, en ce monde et en l'autre.

Que le service de Dieu tienne donc dans votre vie la place qu'il doit occuper, c.-à-d. la principale. En est-il ainsi chez vous ? Dans l'intérieur de vos familles, Dieu est-il suffisamment connu et adoré ? Parents chrétiens auxquels il a déjà concédé bien des années avec quantité d'autres bienfaits que je ne saurais énumérer, savez-vous vous agenouiller devant lui pour reconnaître ses faveurs et le remercier ? Conservez-vous, comme c'est de tradition dans les familles chrétiennes, l'usage de la prière en commun ? Et chaque dmanche, le devoir vous rassemble-t-il dans le lieu saint pour offrir à Dieu l'hommage de vos adorations au moyen de l'acte religieux par excellence : la messe ? — C'est à tout âge qu'il faut chercher le Royaume de Dieu. C'est plus que jamais, semble-t-il, lorsqu'une série d'années déjà longue nous avertit que bientôt nous retournerons à Dieu. C'est ainsi qu'il faut nous préparer, en servant Dieu, aux souffrances physiques et morales qui accompagnent d'ordinaire la dernière séparation et que la grâce d'En-haut nous adoucira.

Mais les jeunes aussi sont obligés d'accomplir ce même devoir. A l'époque où nous vivons, tout, malheureusement, conspire pour fausser la direction de leur vie. C'est l'affaiblissement progressif de l'esprit de famille, ce sont les exemples pernicieux qui s'offrent à leurs regards, c'est surtout l'enseignement officiel qui prétend se passer de Dieu et apprendre à la jeunesse à se passer de lui. Que de dangers pour ces jeunes âmes à qui on donne de la vie une idée si contraire à la vérité ! Pour maintenir ce règne de la vérité, il est une voix qui se fera toujours entendre : c'est celle du prêtre rappelant aux enfants qu'eux aussi doivent chercher avant tout le Royaume de Dieu. Et pour eux, chercher le Royaume de Dieu, c'est prendre l'habitude de la prière, c'est se former de bonne heure à l'obéissance et aux ver-

tus de leur âge, c'est se préparer, par un travail proportionné à leurs forces, à remplir plus tard un rôle utile et à soutenir un jour le bon combat, du côté des amis de Dieu.

Cherchons-nous vraiment le Royaume de Dieu ? Si nous pouvons répondre affirmativement, nous verrons se réaliser pour nous la promesse de Jésus, et tout le reste nous sera donné par surcroît. Si Dieu est servi par vous, je ne crains pas que vous manquiez de pain ni des autres choses nécessaires à la vie. Car, enfin, pourquoi voulez-vous que Dieu refuse le pain quotidien à celui qui est son serviteur fidèle ? N'est-ce pas lui, après tout, qui fait pousser le blé et mûrir les fruits ? N'est-ce pas lui qui féconde votre travail et remplit vos greniers ?

Lorsque vous faites vos récoltes et que, comme on dit, l'année a été bonne, songez-vous à remercier celui qui vous comble de tous ces biens ? Avez-vous pensé qu'il aurait pu, lui, d'un seul acte de sa volonté, anéantir toutes les ressources qui font votre joie et votre espérance ? Quand nous comparons d'une part le peu d'ardeur que nous mettons au service de Dieu, et même la facilité avec laquelle nous l'offensons, et d'autre part la générosité avec laquelle il nous prodigue ses dons, nous sommes obligés de convenir que Dieu est vraiment bon pour nous, et souvent plus que nous ne le mériterions à proprement parler.

* *

S'il m'est permis d'exprimer un vœu au début de cette nouvelle année, c'est que vous cherchiez davantage le Royaume de Dieu, que vous soyez plus assidus à son service ; et je suis sûr qu'il répondra à votre bonne volonté par une effusion plus abondante encore des biens temporels que vous souhaitez et dont vous avez besoin. Ainsi soit-il.

II

RÉFLEXIONS ET VŒUX

Mes frères,

Un jour s'en vient, un jour s'en va ; les années font de même et le temps nous échappe. Il passe sans qu'on s'en aperçoive, au tintement successif et monotone des heures, au défilé des mois. Puis, un beau matin, un calendrier neuf nous avertit d'ajouter une unité de plus à la date du millésime. Une année finissante qui fait place à une autre, voilà qui nous rappelle énergiquement que le temps est chose bien éphémère et que la vie la plus longue est bien courte. Sans doute, pour nous cacher sa rapidité, il use de moyens fallacieux et trompeurs. S'il nous dérobe un jour, il nous en rend un autre semblable et l'année qui s'achève revient pour ainsi dire avec l'année qui suit. Mais des souvenirs déjà lointains, certains événements nous font toucher du doigt la brièveté de la vie. Aussi, pour peu que nous ayons déjà vécu, la première pensée qui nous vient au matin de ce jour n'est-elle pas celle-ci : « Mon Dieu, que le temps passe donc vite ! Déjà 1930 ! Mais il semble que c'était hier seulement que nous étions ici pour la même circonstance ! »

I

Ce mouvement irrésistible du temps qui nous emporte malgré nous et nous pousse vers l'éternité, devrait faire réfléchir les âmes les plus distraites.

Si la vie est un voyage dont le point de départ est le berceau, chaque année écoulée est une étape accomplie, nous rapprochant du point d'arrivée, qui est la tombe ici-bas. En vain nous voudrions retourner sur nos pas ; comme l'eau de la rivière suit le courant sans pouvoir remonter vers sa source, nous marchons sous l'impulsion du temps, sans qu'il soit possible de rétrograder. Encore dix, vingt, trente, quarante jours de l'an pour les santés les plus robustes et les jeunesses les plus florissantes, et puis viendra le dernier jour de la dernière année. Oui, je le répète, pensée impressionnante, et combien salutaire aussi, puisqu'elle peut nous inspirer la résolution de bien employer le temps qui nous reste.

Habituellement, en effet, préoccupés des mille soucis quotidiens, absorbés par le travail, les sollicitudes de la vie matérielle, pris dans l'engrenage des affaires, nous n'avons plus guère d'attention pour autre chose ; la fuite du temps semble peu nous inquiéter, créant ainsi pour chacun de nous un véritable danger, celui de nous laisser envelopper, envahir, enliser par la matière, celui de ne plus apercevoir l'âme au-dessus du corps, les intérêts spirituels au-dessus des intérêts temporels, le ciel au-dessus de la terre, l'éternité au-dessus des années qui s'enfuient, en un mot, Dieu au-dessus des hommes. Et c'est pourquoi nos pères, dont tous les actes étaient vraiment inspirés d'une pensée de foi, s'arrêtaient volontiers au seuil de chaque nouvelle année, la considérant comme une véritable étape sur le chemin de la vie.

Le voyageur qui fait l'ascension d'une haute montagne s'arrête parfois pour considérer le chemin parcouru, mesurer du regard celui qui lui reste à fournir et puiser, dans ce moment de repos, la force nécessaire pour achever sa course. Ainsi faisaient nos pères en consacrant ce jour à une sorte de halte, dont on profitait, après l'action de grâces à Dieu, pour se serrer cordialement la main, échanger de bonnes et sympathiques paroles, s'encourager les uns et les autres en se rappelant mutuellement le grand but à atteindre, le Paradis à la fin de nos jours terrestres.

Telle est bien la première pensée que doit nous suggérer à nous aussi, chrétiens, l'année nouvelle qui commence.

D'autre part, m. f., si l'Eglise nous convoque aujourd'hui dans ses temples, c'est pour y remplir un devoir de reconnaissance envers Dieu, lui demander de nous bénir et solliciter pour tous les nôtres les bienfaits de l'ordre naturel comme ceux de la grâce.

On raconte que vers l'an 999, la croyance que le monde allait finir et sombrer dans l'abîme s'était répandue partout et cette morne pensée pesait sur les hommes comme la pierre d'un tombeau. Mais quand le premier jour de l'an 1000 se leva sans amener la ruine et la catastrophe si redoutées ; quand on vit le soleil monter à l'horizon selon son

habitude pour illuminer d'autres jours, les poitrines pleines d'angoisse commencèrent à respirer ; ce fut alors un long cri de joie ; tous les yeux s'élevèrent vers le ciel pour rendre grâce ; en témoignage de reconnaissance, les peuples bâtirent des temples à Dieu et le monde, disent les historiens du temps, se couvrit bientôt d'un blanc manteau d'églises.

Les hommes d'alors étaient bien inspirés, puisque leur premier soin était de bénir Dieu et de lui exprimer leur reconnaissance. Soyons les imitateurs de nos lointains aïeux, et puisque Dieu veut bien ajouter une nouvelle année à celles que déjà il nous a octroyées, bénissons-le de cœur et des lèvres.

II

Unissons-nous aussi aux autres prières que la Sainte Eglise adresse plus particulièrement au Seigneur, en cette messe du nouvel an, à l'intention de ses enfants. Pour la vie du temps, pour la vie du corps, elle demande tout d'abord le premier des biens naturels : la santé, bien précieux dont elle ne se désintéresse pas, qu'elle recommande à Dieu, puisqu'elle prie pour que les maladies, les fléaux, les épidémies nous soient épargnés : *Ut nos custodire digneris*... Elle vous souhaite ensuite, dans le même ordre d'idées, le succès dans vos entreprises, la réussite de vos travaux, la juste rénumération de vos peines, priant chaque dimanche le Père commun qui est au ciel de protéger vos campagnes, vos récoltes, contre les intempéries des saisons, sollicitant les bénédictions d'En-haut pour les fruits de la terre, légitime récompense de vos sueurs et de vos fatigues : *Ut fructus terræ conservare digneris*... Elle demande pour vous et vos enfants le pain quotidien, c'est-à-dire, tout ce qu'il vous faut pour la vie présente, et en même temps la paix, la tranquillité, l'ordre nécessaires pour que vous puissiez accomplir votre tâche de chaque jour, vaquer à toutes vos occupations.

Mais en demandant pour vous les biens temporels, l'Eglise se garde bien d'oublier les biens supérieurs de l'âme et de l'éternité, et ceux-là elle vous les souhaite avant et par-dessus tout. Oui, en vous souhaitant la vie du corps, l'Eglise désire en même temps pour vous la santé de l'âme, qui ne va pas sans la paix du cœur, la tranquillité de la conscience, la grâce et l'amitié de Dieu. Elle souhaite, au temps d'indifférence où nous vivons, que vous demeuriez fermement attachés à la foi de votre baptême, à la religion de vos pères ; elle souhaite que vous compreniez bien votre devoir de catholiques à l'heure présente, ainsi que les nouvelles obligations que vous imposent les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons ; elle souhaite de pouvoir compter sur vous comme une mère doit pouvoir compter sur des enfants qui lui sont véritablement dévoués. En un mot, l'Eglise vous souhaite de demeurer de bons et fidèles chrétiens ; c'est le vœu qui résume tous les autres et qui, en fait, les réalise tous, selon la parole de nos saints Livres : « Heureux celui qui suit le Seigneur et marche dans la voie de ses commandements. »

* *

De la sorte, m. b. c. f., les vœux mutuels de bonne et heureuse année que nous échangeons ce matin, ne seront pas seulement l'expression plus ou moins banale, plus ou moins routinière, d'une formule consacrée par l'usage, mais une véritable prière, sincère, affectueuse. Que Dieu daigne les bénir et les rendre efficaces, en nous réservant à tous le Paradis à la fin de nos jours. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DE S. THOMAS, APOTRE
(21 décembre)

LA FOI

Beati qui non viderunt et crediderunt.
Bienheureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru.
(Jo., xx, 29).

Mes frères,

L'Eglise célèbre aujourd'hui la fête de S. Thomas apôtre. Il est donc tout naturel de puiser dans son histoire quelques réflexions et d'en tirer profit pour nous préparer à la grande fête de Noël.

De S. Thomas vous connaissez ce trait qui est rapporté tout au long par S. Jean dans son Evangile. Thomas n'était pas un crédule ni un simple, et il voulait même se donner pour plus raisonnable que ses collègues du collège apostolique. Il n'espérait guère que le Sauveur, une fois mort, ressusciterait. Le bruit de son retour à la vie, répandu par les saintes femmes, le laissait insensible, et le témoignage de celles-ci, qu'il jugeait sans doute assez impressionnables, assez sujettes aux illusions de l'imagination et aux exagérations de langage, lui semblait suspect.

Et quand les disciples eux-mêmes, non plus d'après le dire des saintes femmes, mais d'après le témoignage de leurs sens, déclarèrent à Thomas qu'ils avaient bien vu le Seigneur, celui-ci secoua la tête : « Vous l'avez vu, c'est possible. Quant à moi, si je ne le vois moi-même et si je ne vois dans ses mains la trace qu'y ont laissée les clous, si je n'enfonce mon doigt dans la blessure de son côté, je ne croirai pas. »

Or huit jours après, les portes étant fermées, Jésus paraissait au milieu des disciples. Sachant l'obstination de Thomas, il s'approcha de lui : « Enfonce ton doigt là, lui dit-il en lui montrant les cicatrices, examine mes mains et mon côté, et ne sois pas incrédule, mais croyant. » Et après que Thomas, confus, eut confessé son Seigneur et son Dieu, Jésus ajouta : « Parce que tu m'as vu, tu as cru ; mais bienheureux ceux qui n'ont pas vu et ont cependant cru. »

Méditons cette dernière parole et voyons ce que la foi demande de nous.

I

Ils ne sont pas rares, m. f., ceux qui raisonnent comme S. Thomas. « Je ne crois que ce que je vois, disent-ils. Or de tout ce qu'on raconte de Dieu, du Sauveur, de l'Eglise, de la grâce et de tous les autres points de doctrine, je n'ai jamais rien vu ; mes sens n'ont jamais rien perçu qui puisse me convaincre. »

Plus condescendants que S. Thomas, en apparence du moins, ces hommes ajoutent : « Nous croirions

bien aux mystères, aux fins dernières, à l'autre monde, aux anges, au paradis, à l'enfer et au purgatoire. On nous indique dans le plus grand détail comment les choses se passent et se passeront là-haut, dans l'autre monde. C'est très bien. Mais qui peut le savoir ? Personne, car personne n'en a été témoin et n'est revenu de là pour nous le dire. Qu'on nous apporte un témoignage irrécusable, et nous croirons ! »

Voilà le langage des impies, langage qu'ils s'imaginent, parce que c'est leur désir sans doute, victorieux et irréfutable. Ainsi, prétendent-ils, ne leur faites pas un crime de ne pas croire ; apportez-leur des preuves et ils croiront.

Cette tendance au doute, hélas ! ne se manifeste pas seulement chez les impies : de plus en plus, chaque jour, elle envahit l'esprit des chrétiens baptisés et affaiblit considérablement leur foi. Nous devenons de plus en plus des chrétiens raisonneurs et nous nous moquons de cette foi proverbiale qu'on appelle la foi du charbonnier. Nous doutons plus facilement de la parole de nos prêtres, de nos évêques, du Souverain Pontife. Les faits miraculeux qu'on nous rapporte, les traits de la vie des saints personnages, les héroïsmes inspirés par la religion, le fonctionnement des œuvres de l'Eglise, l'emploi des ressources mises à la disposition de l'Eglise, les persécutions et les tracasseries dirigées contre l'Eglise et ses ministres, tout cela nous laisse assez froids et assez incrédules au fond. Et même, c'est là une remarque absolument vraie, nous sommes portés comme d'instinct à mettre en suspicion le témoignage des bons livres et des bons journaux, sous prétexte qu'ils sont dans leur rôle en défendant l'Eglise, aimant mieux nous en rapporter au témoignage haineux et par conséquent souvent faux des mauvais livres et des journaux ennemis de la religion. Voilà le mal, et nous avons tort de ne pas le combattre en nous et autour de nous.

II

Sans doute, m. f., il faut motiver notre foi, il faut l'éclairer, et l'Eglise elle-même n'a pas de plus ardent désir que de voir ses enfants s'adonner plus qu'ils ne le font à l'étude des sciences sacrées. Il est donc bon de se rendre compte par soi-même de sa religion, de se faire une provision de preuves solides qui empêchent tout doute et tout ébranlement dans les convictions. Et c'est dans ce sens qu'il est permis de dire qu'on ne croit que ce qu'on voit, à condition cependant qu'on ait des yeux et de bons, et qu'on veuille bien se donner la peine de les ouvrir pour voir. Je parle non seulement des yeux du corps, mais aussi et surtout des yeux de l'esprit.

Et alors, m. f., on ne dira plus que personne n'est revenu de l'autre monde. Car on saura que Jésus-Christ est venu du sein de Dieu, qu'il connaissait toutes choses, qu'il a communiqué une part de cette science aux hommes, que son témoignage, recueilli dans des livres tout spéciaux, nous est parvenu intact, et qu'il nous est transmis intégralement par l'Eglise.

Et puis, il faut bien le reconnaître, Dieu a voulu réserver aux hommes un grand rôle dans la propagation de la foi. Ils sont les ministres, les agents de Dieu dans cette œuvre et il faut s'en rapporter à eux. Sans cela la foi pourrait bien nous échapper. S. Thomas, il est vrai, après avoir récusé le témoignage des disciples, trouva cependant la foi à la résurrection. Mais qui peut se flatter, comme lui, d'être l'objet d'un privilège spécial de Dieu et d'être favorisé d'une vision comme celle que lui accorda le Sauveur ? Et cependant, sans cette apparition, Thomas fût resté incrédule.

Remarquez aussi que le Sauveur est loin de l'en féliciter : « Bienheureux ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru, » lui déclare-t-il. Ce qui voulait dire : Tant pis pour ceux qui croient seulement quand ils voient ! Car il pourra bien leur être refusé de voir, et par conséquent de croire. Menace terrible, dont la sanction se trouve marquée dans l'une des strophes de l'*O filii* de Pâques : « Ils auront la vie éternelle, ceux qui croient sans avoir vu. » Ce qui donne à penser et à craindre que les autres pourraient bien trouver la mort éternelle.

Par conséquent, m. f., rien ne sert d'ergoter sur les matières de foi et de se montrer trop exigeants. Sous prétexte de sauvegarder les droits de la raison, de ne croire qu'à bon escient, d'avoir une foi un peu plus distinguée que celle des bonnes femmes et des enfants, on donne satisfaction à un secret orgueil, on fait preuve d'une réelle mauvaise foi, on joue avec Dieu un jeu de moquerie dangereux qui détourne de nous sa lumière et nous laisse dans des ténèbres qui, au lieu de se dissiper, ne feront que s'épaissir davantage.

III

Evitons de pareils écueils, m. f., et suivons ces avis, particulièrement ces jours-ci. Le retour de Noël nous remet devant les yeux les plus grands mystères de la foi, car dans cette solennité se trouve incluse la croyance non seulement à l'existence de Jésus-Christ, mais encore à sa divinité, à son humanité, à sa rédemption, à sa naissance virginale, aux privilèges de sa Mère, aux humiliations de son berceau, aux œuvres qu'il a réalisées, aux leçons qu'il nous a données, aux vertus qu'il a pratiquées et que nous devons pratiquer à notre tour.

De toutes ces merveilles nous n'avons pas été les témoins. Nous n'avons pas assisté à l'Annonciation ni à la Nativité. Nous n'avons pas, comme les bergers ou les Mages, vu des signes dans le ciel et entendu les cantiques des anges. Nous n'avons pas vu Bethléem et sa grotte, telle qu'elle était à cette heure solennelle ; et nous n'avons pas serré l'Enfant Jésus dans nos bras, déposé sur son front une précieuse caresse, ni senti à travers ce corps et dans tout ce dénuement comme tressaillir la divinité. Enfin toutes ces choses sont passées depuis dix-neuf siècles, et parmi ceux qui furent admis à contempler cette scène, nul n'est demeuré sur la terre pour nous en transmettre le témoignage véridique et immédiat.

Et malgré tout, m. f., il faut croire, tout comme S. Thomas eût dû croire au témoignage des disci-

ples, croire de toutes ses forces, écarter tout doute de son âme, et se mettre à genoux devant cette image de la crèche qui sera placée devant nos yeux. Car si vous n'avez pas vu, vous pouvez cependant croire sans être trompés, vous pouvez vous écrier comme S. Thomas : « *Dominus meus et Deus meus.* Mon Seigneur et mon Dieu ! »

* *

Et alors vous serez bienheureux, dit le Sauveur. Car la foi est un immense bienfait qui procure de grandes joies et d'ineffables bonheurs. Mais surtout vous serez bienheureux si, comme le même S. Thomas, vous travaillez ensuite à faire connaître et aimer ce Jésus, objet de votre foi, si vous cherchez à le faire régner dans votre cœur et votre conduite, dans le cœur et la conduite de vos frères.

Car ce bonheur formera les prémices du bonheur complet que vous éprouverez quand Jésus vous permettra non plus de le croire par la foi, mais de le voir réellement et à jamais dans toute sa gloire. Ainsi soit-il.

POUR LA FÊTE DU SAINT NOM DE JÉSUS

LA PUISSANCE DE CE NOM

Mes frères,

Savez-vous bien ce qu'est un nom d'homme et ce qu'il contient dans les quelques syllabes qui généralement le composent ?

Réfléchissez : vous verrez avec surprise qu'il évoque et dresse devant la pensée l'homme lui-même. Un nom, c'est l'incarnation d'une existence dans une parole fugitive ; c'est l'image éclatant dans la voix ; c'est tout un être dans un mot. De là vient qu'il est des noms abhorrés qui semblent, en passant sur les lèvres, les déchirer, parce que le souvenir qu'ils représentent déchire le cœur. De là vient qu'il est des noms bénis, qui font pleurer d'attendrissement ou sourire de joie. De là vient qu'il est des noms célèbres que la multitude vénère et acclame. De là vient qu'il est des noms adorés qui font courber la tête et ployer les genoux.

Des noms ? Je me trompe : il n'en faut adorer qu'un seul, et c'est de celui-là que je viens vous entretenir aujourd'hui avec l'Eglise et après elle.

Vous devinez que je vais vous parler du nom de Jésus.

— « Cet enfant, s'écria le vieillard Siméon le jour où Notre-Seigneur fut présenté au Temple, cet enfant sera un signe de contradiction », ce qui voulait dire, dans la bouche de ce prophète, que jusqu'à la fin des siècles et même au delà, le nom de Jésus soulèverait dans le monde les sentiments les plus contraires.

S. Paul, d'autre part, nous apprend l'universelle et souveraine puissance de ce nom : il nous montre, au bruit de ce nom, le ciel, la terre et l'enfer tombant à genoux, ce qui veut dire qu'il n'est pas un seul coin de l'univers visible ou invisible où ce grand nom ne trouve un écho digne de lui.

Voyons, m. f., quel retentissement ce nom de Jésus éveille ou devra éveiller dans ces divers lieux où notre destinée se déroule, se poursuit ou se consomme.

I

Sur la terre, pour l'homme voyageur, le nom de Jésus est un cri d'appel qui, toujours entendu, fait descendre d'en-haut les secours nécessaires au voyage.

Si vous me demandez quel secours, je vous le dirai et votre expérience religieuse confirmera mes paroles : il fait descendre le pardon sur le pécheur ; sur l'âme troublée, la paix ; et sur le saint lui-même des grâces nouvelles et grandissantes.

Il fait descendre le pardon sur le pécheur. « Jésus, dit S. Jean, a donné le pouvoir de redevenir enfants de Dieu à ceux qui croient en son nom. » « Invoquez son nom, dit S. Paul, vous effacerez vos fautes. »

Un jour s'est levé qu'une grande chute devait rendre fatal. Ce jour-là, se regardant elle-même, une âme s'est éprise de son néant, saisie par cet enivrement plein de vertige qu'on appelle l'orgueil.

Un jour s'est levé où la haine, la jalousie, passions basses envahissant une âme trop faible, lui ont fait oublier le commandement qui rend l'homme sacré pour l'homme, la divine loi d'amour que notre Sauveur a si fortement imposée à tous ceux qui veulent être ses disciples. Vous qui attendez le pardon de Dieu, vous avez, comme le mauvais serviteur de l'Evangile, refusé le pardon à votre frère.

Un jour s'est levé où les anges n'osèrent plus s'approcher de vous, dans la crainte de souiller leurs ailes blanches. Votre cœur s'est attaché aux faux biens terrestres et vous avez détourné vos regards du ciel, ce seul et vrai but de votre vie.

De ce jour, m. f., une barrière s'est dressée entre Dieu trahi et la pauvre âme infidèle. Oui, jour fatal et digne d'être pleuré !

Ce malheur, cependant, est-il sans remède ? Cette séparation est-elle sans retour ? cette mort, sans espoir de réveil ? Tout est-il à jamais perdu ? Non, grâces à Dieu ! Un regard au ciel et le nom de Jésus sur vos lèvres ; Jésus vous a entendu, il s'est penché vers vous et il vous a donné les larmes du repentir qui, pour le pécheur, sont le commencement du salut. Vous avez éprouvé alors la puissance du nom divin.

Mais tout ce que je viens de dire n'était qu'une supposition. Vous n'êtes pas de si grands pécheurs ; le vent qui souffle de l'enfer en a secoué plusieurs parmi vous, pas un n'a été renversé et, à l'heure qu'il est, vous êtes encore debout, luttant mais victorieux.

D'où vient, dites-moi, que lorsque tant d'autres ont cédé au mal, vous avez résisté, vous ? Laissez-moi le dire pour vous : c'est qu'à l'heure du péril, vous aviez dans le cœur ce nom qu'il suffit de jeter à l'orage pour l'apaiser. C'est que vous avez éprouvé la vérité de la parole qui ne ment pas : « Quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. »

Si donc la vertu vous est chère, si vous aimez l'air pur et la paix des hauteurs où peut s'élever l'âme chrétienne, si vous craignez les chutes qui compromettent l'honneur de cette vie et le bonheur

de l'autre, redites-le souvent aux heures troublées de la lutte, et la grâce qui est en lui vous donnera le calme avec le triomphe.

Et puis, redites-le encore, si vous voulez suivre dans leur vol, si haut qu'il est inaccessible à ceux qui ne sont pas des héros, ces saints et ces saintes qui oublient tous les noms de la terre pour bercer de l'harmonie de ce beau nom leurs immortelles espérances. Il fait descendre en leur cœur des grâces inouïes et des douceurs ineffables, telles qu'il faudrait être soi-même un saint pour les redire.

Peut-être vous demandez-vous, m. f., d'où vient à ce simple nom de Jésus sa miraculeuse puissance. Elle vient de ce que, à l'heure où l'âme pécheresse implore son pardon et l'âme sainte plus de lumière et plus d'ardeurs, ces âmes mettent dans ce mot tout leur amour. Or, la créature peut résister à de pareilles supplications ; Dieu, jamais. Jamais, parce qu'il ne nous a rachetés que pour les mettre sur nos lèvres.

Vous me dites : — Il n'y a pas sur cette terre que des pécheurs courbés sous le poids de leurs fautes, que des chrétiens qui luttent et des saints qui aiment ; il y a aussi les ennemis du nom de Jésus, les incrédules, les athées, les impies, les blasphémateurs, tous ceux que ce nom irrite et qui le proscrivent. Comment se fait-il qu'un Dieu ne venge pas son nom ?

C'est que l'heure n'a pas sonné, elle sonnera.

II

L'homme qui meurt en état de péché mortel, vous savez quel est son avenir : c'est l'enfer. Dure vérité qu'il est bon de rappeler quelquefois, parce que l'épouvante qu'elle inspire est féconde en réflexions et pleine de salut.

Que sera le nom de Jésus pour ces bannis éternels, dont l'enfer est le séjour ? Car c'est écrit ; ce nom-là sera connu des damnés et, quand il sera prononcé devant eux, il les agenouillera malgré eux sur la dalle brûlante !

Dans leur bouche, m. f., ce nom sacré aura le double accent d'un cri de douleur et d'un cri de rage. La vérité, rayonnant à leurs yeux à la terrible lumière du feu inextinguible, leur fera voir leur ingratitude et leur folie. Le nom divin leur rappellera l'abus de la liberté et des grâces dont ils se sont rendus coupables. Il présentera à leur pensée, encore plus torturée que leur chair, le souvenir de l'étable, de la crèche, et surtout de la Passion et du Calvaire, un Dieu venant parmi les hommes et prenant un corps d'homme, capable de souffrir et de mourir, pour les sauver, un Dieu mortel réalisant dans la souffrance et dans la mort sanglante le sens divin de son nom, car Jésus veut dire *Sauveur*.

Ils se souviendront de tant d'avances qu'il leur a faites alors qu'ils vivaient ici-bas, des moyens innombrables employés par lui pour les attirer à lui : baptême, catéchisme, première Communion, prédications, lectures, églises, et jusqu'à cette sonnerie des cloches qui porte le nom béni aux quatre coins de l'espace.

A ces souvenirs, ils regretteront de n'avoir pas cru en lui, ou de n'avoir pas eu le courage de le montrer, et pour n'avoir pas voulu profiter du sang et des grâces de leur Dieu, ils pleureront des larmes éternelles dans une douleur désespérée.

Douleur sans remède qui réveillera en eux le cri de la rage et de la haine, car il est écrit qu'en ces abîmes « il y aura des grincements de dents. » Rage inexplicable mais implacable, immortelle mais impuissante. Quand ce grand nom de Jésus retentira sur l'affreuse et lamentable multitude, une force invincible la prosternera, bouleversée et renversée comme une forêt sous la violence d'un cyclone : « Tout genou, dit S. Paul, fléchira au ciel, sur la terre et dans les enfers. »

Pensez à cela, m. f., et pour ne pas courber plus tard vos genoux dans la rage et dans la haine, courbez-les dès ici-bas dans le respect et dans l'amour. Gardez cette religieuse habitude qui vous fait incliner la tête au saint nom de Jésus. N'est-ce pas justice ? Ce nom est le nom d'un Dieu bon, mais que notre infidélité peut rendre terrible.

III

Levons maintenant les yeux vers le ciel où la vie humaine, arrivée à son terme pour les âmes fidèles, s'épanouira heureuse et transfigurée. Là encore, le nom de Jésus sera aussi un cri, mais ce sera le cri de la victoire, de la reconnaissance et de l'extase.

Oui, le cri de la victoire. Quand une armée, après une lutte longue, douloureuse, contre un ennemi redoutable, a fini par faire reculer les forces qui s'opposaient à sa marche en avant, savez-vous quel est le nom qu'elle acclame dans l'orgueil de son triomphe ? C'est le nom du général dont la parole ardente l'enflamma et dont le génie la fit irrésistible. De même, dans cette éternité où, victorieux du démon, du monde et de nous-mêmes, nous aurons d'un dernier élan atteint les hauteurs de ce séjour d'où nous dominerons nos ennemis pour jamais, nous nous souviendrons de Celui dont l'exemple et la grâce donnèrent la force à notre cœur, et nous n'aurons de voix que pour acclamer son nom : Jésus ! Jésus !

Et à ce cri de victoire se joindra celui de notre reconnaissance.

La victoire nous apportera, en effet, autre chose que ce qu'elle apporte aux vainqueurs des sanglantes batailles à coups de fusil, de mitrailleuses et de canons, autre chose qu'une plaine jonchée de cadavres, autre chose même qu'une vaste et riche province. Elle nous aura donné une demeure dont la beauté surpasse tout ce que nous pouvons imaginer, les espaces infinis du ciel et une durée que le temps ne coupera plus, n'usera plus ; au sein de ce monde sans borne, ce seront la lumière, la paix, la sécurité, la joie et, dans le refoulement sans retour possible de tous les maux de la terre, l'assemblage pour toujours de tous les bonheurs concevables. Elle nous aura donné plus encore : elle nous aura donné la vision de Dieu, la participation à sa vie, la présence constante de Notre-Seigneur, de sa divine Mère, des anges, des saints, spectacle indescriptible qui nous arrachera le cri de l'extase, et c'est toujours le Nom sacré qui reviendra sur nos lèvres : Jésus ! Jésus !

* *

Et maintenant, je me tais. Que pourrais-je vous dire de plus ? Entretenez-vous vous-mêmes des espérances de votre foi et, en vous rappelant les joies pures et fortes, les joies inoubliables de vos premières années, quand, aux jours de vos communions, dans l'intimité de la sainte Table, sans voir encore Jésus, pour toute prière vous redisiez son nom, pensez, pesez quel sera alors votre bonheur. Vos calculs ne dépasseront pas les dons de Dieu. Sachez-le toutefois, ces grâces ne vous seront accordées qu'à cette condition : que vous aimerez son nom, et que vous l'honorerez par une vie sans reproche, ornée de la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

C'est par ce même nom de Jésus que je vous prie de vous souvenir de ces paroles, sûr qu'elles ne seront inutiles ni à votre sanctification ni à votre salut. Ainsi soit-il.

CONFÉRENCES AUX HOMMES

VI

LES DEVOIRS D'ÉTAT

SOMMAIRE

I. — Les devoirs d'état. Leur nature, leurs caractéristiques. Pourquoi chaque profession comporte des obligations spéciales ; devoirs particuliers dans les situations plus élevées ; l'esprit d'intérêt et l'esprit de générosité. Les devoirs d'état dans les vocations d'ordre religieux, leur sévérité spéciale ; importance et gravité des devoirs d'état. Notre responsabilité devant nous-mêmes, devant le prochain, devant Dieu. Indétermination relative de plusieurs devoirs d'état, la liberté d'appréciation et ses limites.

II. — Les devoirs d'état en général. Indication des principaux : la persévérance, le courage et ses multiples formes, l'affabilité, la patience, l'exactitude, la bonhomie, la réserve, la tenue digne et correcte, l'estime et l'amour de sa profession, le respect des traditions professionnelles, l'application à son travail, la régularité de vie. Le souci du progrès matériel et moral, ses avantages, ses dangers.

III. — Quelques devoirs d'état particuliers. Division de la société en supérieurs et inférieurs. Devoirs des supérieurs : faire respecter leur autorité, fermeté, douceur dans les formes, affection pour les ouvriers, bonté, égalité d'humeur, bon exemple, collaboration entre maîtres et ouvriers. Devoirs des inférieurs : 1° envers les patrons : respect, obéissance, discrétion, conscience, utilisation du temps, dévouement ; 2° entre eux : charité, bonne entente, amélioration des uns par les autres. Modes d'application des devoirs d'état.

Messieurs,

Aux obligations déjà examinées s'ajoutent les *devoirs d'état. Théoriquement,* ils ne forment pas une classe absolument distincte des autres ; le devoir d'acquitter ses dettes ou de donner à ses ouvriers leur salaire est une règle de justice ; celui de surveiller sa maison de commerce et d'encourager son monde à l'ouvrage rentre dans la loi générale de charité [1].

Mais, *en pratique,* il y a toute une série de devoirs qui s'imposent d'une façon spéciale à cause de la profession qu'on exerce. Ces devoirs sont alors accomplis, non plus seulement pour satisfaire aux règles de charité ou de justice, mais aussi pour remplir consciencieusement ses obligations professionnelles. Quand ces deux conditions sont réalisées, nous nous trouvons en présence d'un devoir d'état.

I

Cette catégorie de devoirs est quasi illimitée. Les professions sont innombrables ; de plus elles tendent sans cesse à se multiplier encore, à se subdiviser en diverses branches, ce qui a comme résultat de créer des situations nouvelles et par conséquent des devoirs nouveaux.

Mais cette foule d'obligations se réfère toujours aux mêmes principes. Les devoirs d'état ont toujours la même cause, le même objet. Leur force obligatoire se démontre et se justifie par les lois générales de la morale. Ils ne se différencient entre eux que par des détails extérieurs et des modalités d'exécution.

La pratique d'une profession, quelle qu'elle soit, n'est jamais indifférente au point de vue moral. Elle impose des charges par rapport à soi-même, par rapport à son prochain et par rapport à Dieu. Mais celui qui veut être ingénieur, chirurgien, magistrat, est tenu d'acquérir les connaissances indispensables à sa fonction. Il n'est aucun métier qui ne mette en relations constantes avec les autres hommes, en vue de l'échange des denrées, de la vente ou de l'achat des marchandises. Enfin notre profession étant l'état que Dieu nous a constitué pour contribuer à sa gloire extrinsèque par l'hommage de notre activité, nous devrons lui rendre compte de la façon dont nous avons usé du talent remis entre nos mains. (Math., xxv, 14-30).

Il en résulte que tout métier, même le plus obscur, le plus dédaigné, comporte des devoirs d'état. Un chiffonnier doit être probe pour ne pas s'adjuger indûment l'objet de valeur égaré au milieu des détritus ; le manœuvre doit être actif et ne pas laisser inutilisé le temps qui appartient à l'entrepreneur pour lequel il travaille.

A mesure que la situation s'élève, les devoirs d'état se compliquent et se multiplient. Le petit boutiquier du village en a certainement moins que les directeurs des grands magasins de Paris, Louvre, Printemps, Samaritaine ; l'employé en aura moins que son patron ; l'épicier, qui se borne à revendre ses marchandises, en a moins que l'administrateur ou le préfet qui doit assurer la prospérité générale et maintenir l'ordre public. Quand on arrive aux fonctions tout à fait supérieures, on s'y trouve en face d'obligations particulières et insoupçonnées de la plupart des hommes.

En effet, les professions ordinaires s'exercent dans un esprit, légitime mais à peu près exclusif, d'intérêt. On veut gagner de l'argent, et on doit en gagner tant pour son bien propre que pour le bien de sa famille. Les devoirs d'état se rapportent simplement alors à la licéité des opérations, à la façon honorable de s'enrichir en exerçant son industrie ou son commerce. Les situations très élevées, par con-

[1] Si on l'envisage, par exemple, au point de vue des fautes que cette surveillance évite ou du bien commun qui en résulte pour le personnel attaché à la maison.

tre, ont une caractéristique toute différente : l'élément d'intérêt personnel passe alors au second plan pour laisser la première place à l'intérêt général. Quel ministre oserait proclamer que, s'il tient à son portefeuille, c'est à cause du gros traitement qui lui est alloué, et non à cause du bien public ? Un médecin se prétendra attiré au chevet des malades par le désir de soulager la misère humaine, et non par le vulgaire appât des émoluments. Un avocat, défenseur de la veuve et de l'orphelin, affectera de considérer comme très secondaire la question de ses honoraires.

Dire que toutes ces affirmations éloquentes sont toujours conformes à la réalité des sentiments de ceux qui les prononcent, serait pousser la candeur un peu loin. Ces affirmations, cependant, correspondent à quelque chose. Elles représentent l'état d'esprit *idéal* qui devrait être celui de tout homme pourvu d'une haute fonction. Le désintéressement, la générosité, le dévouement, l'esprit de sacrifice, sont des devoirs d'état qui ne s'imposent pas au marchand de vins, ni au cordonnier. Un conseiller d'Etat, un président de tribunal, un professeur ou un officier qui en seraient dépourvus, se trouveraient très inférieurs à leurs charges.

Les devoirs d'état subsistent lorsque la situation d'un homme dépasse le cadre normal des professions. Ils sont même alors infiniment plus rigoureux.

On ne peut pas dire, au sens strict, que le sacerdoce est une profession, puisqu'il n'est pas en lui-même rémunéré. C'est au contraire une vocation, qui a son origine en Dieu (Hébr., v, 4). Il n'en reste pas moins que le prêtre a des devoirs d'état, sensiblement différents de ses obligations sacerdotales. Ces dernières sont, en principe, les mêmes pour tous les prêtres : récitation du bréviaire, obligation du célibat, etc. Mais les premiers varient suivant la fonction de chaque prêtre : les devoirs d'état d'un aumônier de prison ne ressemblent pas à ceux d'un aumônier de Carmélites ; ceux d'un vicaire ne sont pas ceux d'un curé ; ceux d'un desservant ne ressemblent pas à ceux d'un archevêque.

Grands ou petits, faciles ou pénibles, les devoirs d'état ont toujours une *importance* et une *gravité* particulières. Nous sommes responsables de leur exécution devant nous-mêmes, puisque nous risquons d'être les premières victimes de notre négligence si nous ne les remplissons pas. Un commerçant qui ne sait pas être affable, un tailleur qui n'est pas à l'affût des dernières nouveautés ont vite perdu leur clientèle. Nous en sommes encore responsables, au moins quelquefois, devant notre prochain qui peut avoir à souffrir de nos fautes professionnelles. Le pharmacien distrait qui dose mal ses pilules ou qui vend de la strychnine au lieu d'une poudre inoffensive, peut être poursuivi devant le tribunal correctionnel ou la cour d'assises. Il est également coupable de sa légèreté devant le tribunal de sa conscience, et doit réparer — dans la mesure du possible — le préjudice porté à autrui.

Nous sommes enfin responsables devant Dieu. C'est la Providence divine, en effet, qui, voilée sous **l'aspect des circonstances extérieures, nous a placés dans telle situation plutôt que dans telle autre** ; c'est sa puissance créatrice qui nous a donné le degré d'intelligence et de force morale nécessaire pour parvenir à tel emploi. En nous prédisposant ainsi, sans gêner le libre cours de nos activités humaines, le Seigneur a voulu nous faire atteindre deux buts : assurer notre pain quotidien et nous faire mériter la béatitude au ciel, par l'exact accomplissement de nos devoirs [1]. Si, par notre faute, ces deux buts sont manqués, nous devrons expier, proportionnellement à notre culpabilité, nos manquements à la règle qu'il nous avait fixée.

Une difficulté provient de l'*indétermination relative* des devoirs d'état.

Les lois générales de la conscience sont fixes et précises. La multitude de nos obligations spéciales ne permet à aucun auteur de rédiger un code complet des charges qui incombent à chacun dans chaque cas particulier. Deux commis de magasin, vendant les mêmes articles, peuvent avoir des devoirs d'état fort différents, suivant les directives qui leur sont données, l'importance de leur maison, le genre de leur clientèle. Il y a donc là une certaine liberté d'appréciation. Il suffit alors d'estimer raisonnablement et sans passion les nécessités de la situation où l'on se trouve, d'examiner les circonstances, et de comparer ces éléments avec les lois d'ordre général, d'où l'on tirera une ligne de conduite. Il faut savoir se former la conscience de façon loyale et exécuter ensuite, sans faiblesse, ce qu'on aura jugé utile et bon.

II

Quelques devoirs d'état, cependant, sont assez vastes pour se retrouver en bon nombre de professions. Ils sont d'ailleurs les plus faciles à reconnaître, sinon à pratiquer.

On peut citer, par exemple, la *persévérance*. A se placer au point de vue strictement humain, cette qualité est déjà indispensable pour assurer la réussite. Il y a des hommes qui semblent changer d'occupation chaque semaine. Ils seront aujourd'hui maçons, demain valets de ferme, puis menuisiers ; ils achèteront un fonds de commerce pour le revendre et en reprendre un autre d'un genre tout différent. Leur vie se consume en des apprentissages continuels ; leurs rares bénéfices sont absorbés par de perpétuels frais d'établissement. Ils ont bien peu de chances d'arriver à la fortune.

Si l'on se place au point de vue moral, leur situation est plus pénible encore. Leurs éternelles variations dénotent en effet une inconstance qui ne peut provenir que d'une faiblesse intellectuelle ou d'une insuffisance de la volonté. Un professionnel n'a pas le droit de se laisser guider par ses caprices. A part

[1] S. Paul, par exemple, indique la probité comme devoir d'état : « Que personne n'use, en aucune affaire, de fraude et de supercherie à l'égard de son frère. » *(I Thess.*, IV, 6). « D'après des exégètes assez nombreux, la première partie de ce verset nous ferait subitement passer à un autre sujet. L'Apôtre n'exhorterait plus à la chasteté, mais à l'honnêteté dans les affaires commerciales (c'est le sens qu'ils donnent aux mots : *in negotio*). Assurément cette exhortation ne serait pas déplacée à Thessalonique, car l'avarice était aussi un vice capital des païens (cf. Eph., IV ; 19 et seq.; Col. III, 5, etc.) et les Grecs, en général, ne jouissaient pas d'une excellente réputation comme négociants... » (Fillion, *La Sainte Bible*, vol. VIII, p. 439).

les cas exceptionnels [1], il faut savoir se tenir à son métier, sans se laisser rebuter par des difficultés que la ténacité parvient souvent à vaincre. Si tous les industriels qui ont eu une année mauvaise avaient déposé leur bilan, il n'y aurait pas assez de juges pour régler les faillites ou les liquidations judiciaires. En revanche, que d'établissements ont été sauvés parce que leurs conseils d'administration ont su « tenir le coup », suivant l'expression vulgaire, et travailler en attendant l'heure de compenser les premiers déficits par des bénéfices escomptés longtemps à l'avance !

La persévérance suppose le *courage*, qui est encore une vertu professionnelle. Les formes du courage sont extrêmement variées. Celui du soldat ne ressemble pas à celui du prêtre ; celui de l'armateur n'est pas celui de l'architecte. Il consiste à ne jamais fléchir devant un devoir, sans une raison suffisante. Il peut être pénible à un marchand d'aller demander des avances à un banquier. Si c'est nécessaire pour le salut de son commerce, le courage consistera à y aller quand même. Il arrive souvent que le courage trouve sa première récompense dans un succès inattendu.

L'*affabilité* est généralement indispensable. Le représentant de commerce qui serait taciturne, hargneux ou morose risquerait de ne pas faire un gros chiffre d'affaires. Tous ceux qui sont en relations directes avec une clientèle se trouvent dans le même cas. Il s'agit alors de faire de nécessité vertu, c'est-à-dire de réaliser par un esprit de devoir ce qu'on est forcé de faire par la contrainte des circonstances. Le sourire perpétuel d'une demoiselle de magasin est souvent le prix d'un effort constant ; il peut être rendu très méritoire par l'intention qui l'animera.

Dans le même ordre d'idées, la *patience* s'impose. Un vendeur doit triompher des objections, sérieuses ou saugrenues, de sa clientèle. Il est parfois obligé de répéter vingt fois le jour les mêmes explications. Sous peine de voir déserter sa maison, il doit alors déployer une douceur continuelle et refréner l'exaspération intérieure causée par des acheteurs exigeants ou déraisonnables. Autant d'occasions de pratiquer la charité qui, d'après S. Paul, « est patiente et bienfaisante » (I Cor., XIII, 4), et dont Notre-Seigneur nous assure que, grâce à elle, « nous posséderons nos âmes » (Luc, XXI, 19).

L'*exactitude* est une grande qualité religieuse, car elle assure la régularité de l'effort dans le bien. Elle est aussi un devoir d'état essentiel. Le commis ponctuel qui arrive à son bureau à l'heure fixée, qui y expédie soigneusement sa besogne, a plus de chances d'avancement que son collègue négligent, toujours en retard et toujours disposé à se débarrasser des affaires vaille que vaille. La conduite est, en outre, plus méritoire parce que plus consciencieuse.

Quelques professions, surtout quand on les pratique dans les villages et dans les petites villes où tout le monde se connaît, demandent une certaine bonhomie qui risque facilement d'amener à la familiarité. La boulangère du hameau colporte les cancans en distribuant son pain ; le facteur rural pénètre les secrets de toutes les fermes isolées dont il fait les commissions chaque jour. Mais, en règle générale, la *réserve* est une vertu aussi précieuse au point de vue moral qu'utile au point de vue professionnel.

Une *tenue* digne et modeste constitue une excellente réclame. Elle préserve en outre de bien des petits péchés : médisances, jugements téméraires, querelles. Là, une question de tact se pose. L'apprenti bijoutier qui affecterait une gravité de sénateur serait ridicule. L'attitude doit être proportionnée au genre de vie. Suivant une formule courante dans les livres de piété, il faut se tenir « suivant son état et condition. » Cette loi de bon sens s'applique à tous les détails de l'existence. Un clerc d'avoué ne s'habillera pas comme un mécanicien ; un conseiller de préfecture ne gesticulera pas dans la rue comme un charretier. Le luxe qui ne constitue chez un président de cour d'appel qu'un décorum indispensable, ferait sourire chez un greffier.

Chacun doit se rendre compte de l'importance de sa situation par rapport à l'ensemble du monde. Il ordonnera ensuite son existence suivant que cette position sera infime, moyenne ou supérieure. Le petit savetier ne roulera pas automobile, le chef de gare ne donnera pas des réceptions dignes d'un ministre ; de même le ministre ou le haut fonctionnaire ne pratiqueront pas dans leur train de maison une économie qui serait louable chez le percepteur de leur quartier, mais qui chez eux dénoterait une sordide avarice.

Quoique les professions aient une importance très variable lorsqu'on les compare, la moindre d'entre elles, considérée séparément, possède toujours une *grande dignité*. Elle est, en effet, l'instrument de notre vie et de notre éternité. Les paysans, les ouvriers, les petits marchands devront donc réprimer tout sentiment de mépris à l'égard de leur tâche ou de jalousie envers ceux qui remplissent des fonctions plus brillantes. C'est un devoir d'état que d'*estimer sa profession*, d'en *comprendre la grandeur* et d'en *respecter les traditions* louables. Si l'on travaille avec dégoût, comme un esclave rivé à sa chaîne, on fait peu de chose de bon, soit pour ce monde, soit pour l'autre. Au contraire, la dignité et l'honneur professionnels ennoblissent une vie qui, sans cela, s'écoulerait fort mesquine au milieu d'occupations monotones et vulgaires.

Il ne suffit d'ailleurs pas d'estimer son métier, ni d'en comprendre l'utilité et les ressources, il importe encore de l'*aimer*. On doit savoir s'attacher à sa besogne, c'est le meilleur moyen de la rendre agréable. Les gens qui travaillent pour vivre sont à plaindre : ils se rapprochent des forçats. Ceux qui vivent pour travailler sont heureux : ils ont donné un but à leur existence et marchent dans la voie du devoir [1].

[1] **Ainsi on peut être amené à changer de pays et de profession par suite d'événements de famille (mariages, deuils, etc.) : un commerçant ruiné par la faillite d'une autre maison ou d'une banque peut se voir forcé de liquider son entreprise et de se lancer dans d'autres affaires qui exigent moins de capitaux, etc.**

[1] **Nous permettra-t-on une jolie anecdote pour illustrer ce principe ? « Un jour, à la Samaritaine, une cliente achevait ses achats... Soudain elle s'attrista. Avec cette sympathie instinctive qu'ont les petites gens pour tous les travailleurs, leurs frères de misère, elle considérait la commisse qui lui ficelait son paquet. Qu'elle était âgée cette pauvre femme !**

L'application à son travail n'est qu'une conséquence de ce qui vient d'être dit. Mais on ne peut atteindre à tous ces résultats heureux qu'à l'aide d'une grande *régularité de vie*. Il faut savoir s'imposer une sorte de fixité dans ses heures de travail, dans ses méthodes, dans ses dépenses, dans ses distractions même. C'est évidemment pénible, puisque cela choque les fantaisies. Mais c'est une condition importante du succès comme de la vertu. La persévérance est généralement à ce prix.

Parmi les devoirs d'état les plus généraux, il semble qu'il faille ranger le *souci*, raisonnable et chrétien, du *progrès*. Chacun doit s'efforcer de s'améliorer et d'améliorer ceux qui dépendent de lui.

La difficulté surgit quand on veut définir ce progrès qui nous est recommandé [1].

Bien des systèmes sont proposés. Un seul s'impose avec logique et a fait ses preuves expérimentales. C'est le système catholique. Il distingue le progrès moral du progrès matériel. Le premier consiste à grandir son âme comme le grain de sénevé (Marc, IV, 31), et à marcher dans « la voie, la vérité, la vie » (Jo., XIV, 6) à la suite de N.-S. Jésus-Christ. Il ne peut y avoir en effet de progrès sans une loi morale, et il n'y a pas de morale sans un Dieu législateur. Notre progrès professionnel consistera donc d'abord dans le fait de perfectionner en nous toutes les qualités, les vertus, les aptitudes qui nous permettront de devenir meilleurs et de faire plus de bien autour de nous ; puis il nous fera développer les mêmes avantages dans les âmes d'ouvriers, d'employés, de collaborateurs, sur lesquels nous avons, directement ou indirectement, une influence.

Viendra ensuite le progrès matériel, car « le christianisme n'a jamais manqué de fournir aux hommes un idéal simplement terrestre quand ils le lui ont demandé ; mais il a mis celui-ci à sa place, qui est la troisième dans la hiérarchie des biens. L'Evangile nous l'apprend sans détour : Cherchez d'abord le royaume de Dieu (idéal surnaturel) et sa justice (idéal moral) et toutes ces choses (biens matériels) vous seront données par surcroît [1]. »

Ce progrès s'obtiendra d'abord en travaillant plus et surtout mieux, dans le but de faire ce que Dieu attend de nous. Il faudra songer aussi aux améliorations matérielles qui peuvent être réalisées sans dépenses excessives et qui permettent d'améliorer l'hygiène et les conditions de travail dans une usine. Les ouvriers verriers ont demandé pendant des années d'avoir, pour souffler le verre, des « cannes » individuelles au lieu de celles qui, employées par tous indistinctement, communiquent la tuberculose. La charité la plus élémentaire oblige un patron à tenir compte de réclamations semblables, dont l'exécution coûte peu et sauvegarde des vies humaines. Dans bien des cas, il est facile d'améliorer l'éclairage d'un atelier de couture, de perfectionner la ventilation aux abords d'un haut fourneau, de répartir plus équitablement le travail le plus pénible entre différentes équipes. Ce soin de l'organisation meilleure est un devoir d'état pour tout chef d'industrie.

Ici se pose le problème du machinisme, qui permet d'atteindre un maximum de rendement avec le minimum d'efforts. Les ouvriers ont d'abord vu d'un mauvais œil les machines, parce qu'ils craignaient qu'elles ne supprimassent leur travail. Quand ils ont reconnu que ce danger était inexistant, leur opposition a cessé. Dans la mesure où les ressources et les circonstances le permettent, un patron chrétien doit veiller au perfectionnement de son outillage, d'abord dans son intérêt commercial, mais surtout pour faciliter la tâche de ses ouvriers.

Excellente en elle-même, la recherche du progrès ne manque pas de périls. Toutes les idées neuves ne sont pas forcément bonnes [2], pas plus que toutes les inventions récentes. A établir des systèmes d'administration nouveaux, un patron risque, s'il agit à la légère, la déconfiture de sa maison. Il risque aussi des accidents ou de grosses pertes s'il veut, sans expérience, se fier à n'importe quelle machine, sous prétexte qu'elle est du dernier modèle. Il faut, en cette matière, bien distinguer le vrai et le faux, et longuement réfléchir avant de prendre une initiative dont les conséquences sont presque impossibles à calculer. Le souci du progrès est sans doute, jusqu'à un certain point, un devoir d'état pour quelques personnes, mais c'est peut-être le plus délicat de ces devoirs et celui où l'exercice de la vertu de prudence s'impose le plus impérieusement.

III

Sans parcourir la liste interminable des devoirs d'état *particuliers* à chaque profession, il faut cependant jeter un coup d'œil sur celles de ces obligations qui, bien que spéciales, atteignent un plus grand nombre de personnes.

On dit que la société se divise en deux catégories :

Qu'elle devait être lasse ! Elle avait bien soixante-quinze ans, peut-être plus... Ah ! c'était pénible, cruel, révoltant. La cliente émue n'y tint plus : « Dites donc, grand'mère, ils n'ont pas honte, vos patrons, de ne pas vous avoir encore fait de retraite à votre âge ! » La vieille commisse leva les yeux... Elle remercia par un sourire tranquille où, moins agitée de compassion, la cliente eût discerné peut-être un peu d'ironie. Puis... la cliente s'en alla, sans comprendre pourquoi, au rayon voisin, deux petites employées, au lieu de répondre à son regard par le regard approbateur qu'elle cherchait, avaient baissé la tête et... horreur ! ri sous cape. « Ces jeunesses sont sans pitié, » murmurait-elle en s'éloignant. Non, mais elles savaient, ces jeunesses, que la doyenne du magasin, la commisse aux cheveux blancs, n'était autre que la patronne. Mme Cognacq elle-même qui, ce jour-là comme tous les jours de sa vie, surveillait les ventes, donnant un coup de main, à l'occasion, aux rayons encombrés. Mme Cognacq, vieille et milliardaire, travaillait ce jour-là du même goût, du même cœur, avec la même joie calme que la petite commisse sans le sou ou la modeste patronne qu'elle avait été, il y avait cinquante ans. » *(Revue Française*, 1er avril 1928, p. 366).

[1] « En effet, quel est le but du Progrès ? Avant de répondre à cette question directe, je suis obligé d'en poser de préalables. De quel progrès s'agit il ? de celui que conçoit tel individu ou tel autre ? est-ce le mien ? est-ce le vôtre ? s'agit-il du progrès d'une société ou d'une nation, ou de l'humanité tout entière — car je crois que c'est celui-là qui est en question ; — est-il fait de la somme du progrès des nations, et ceux-ci sont-ils la somme du progrès des individus ? Sans doute, par définition, il est unique ; on dit « le Progrès » et on lui donne une majuscule ; mais cette idée marque une déconcertante multiplicité ; car enfin il faut bien arriver à dire que le Progrès n'existe que s'il est conçu par une quantité innombrable d'hommes ; et que ces éléments sont épars entre un nombre incalculable de têtes bien faites. Or chacun sait que rien n'est plus varié et complexe que les têtes bien faites... Je puis conclure qu'on ne saurait guère parler avec précision du Progrès en général, car sous ce vocable s'abritent des systèmes variés et quelquefois contraires. » *(Aux Davidées*, Bulletin mensuel des institutrices publiques catholiques, octobre 1928, p. 13-16).

[1] *Aux Davidées*, novembre 1928, p. 89.

[2] Cf. Pie X, *Lettre Encyclique condamnant le « Sillon »*, 25 août 1910.

la classe de ceux qui commandent et la classe de ceux qui obéissent. Cela n'est exact qu'à la condition d'en ajouter une troisième, mixte en quelque sorte : celle des gens qui, à la fois, ont à obéir et à commander. Cette catégorie est, de beaucoup, la plus nombreuse. Il est peu de personnalités assez élevées pour être exemptes de s'incliner devant des autorités plus hautes ; en toute rigueur de logique, le Pape seul, élevé au-dessus des souverains, se trouve dans cette situation. A l'autre bout de l'échelle sociale, il n'est pas fréquent de trouver quelqu'un d'assez misérable pour être dépourvu de toute parcelle d'autorité. En général, le plus petit manouvrier et le plus obscur gâcheur de mortier eux-mêmes se retrouvent, la journée finie, auprès de leur femme et de leurs enfants, auxquels ils ont le droit de commander.

La presque totalité des hommes se trouve donc dans une situation intermédiaire où, bien souvent, on doit exécuter des ordres supérieurs en donnant des ordres à ses subalternes. Cela se vérifie dans toutes les carrières administratives, depuis les bureaux ministériels jusqu'aux gardes champêtres. Cela se rencontre aussi dans l'industrie, dans le commerce, d'une façon souvent moins apparente mais au fond tout aussi réelle. Le contremaître, le surveillant de travaux sont les types de cette position moyenne. Mais, en réalité, la petite usine qui travaille pour le compte d'une grande manufacture, le représentant qui cherche à placer une grande marque, se trouvent dans un cas analogue. Chacun doit donc examiner les devoirs d'état qui lui incombent, comme supérieur et comme inférieur.

La première charge de quiconque COMMANDE est de faire *respecter son autorité*. Le pouvoir, quelle que soit sa nature, n'est jamais qu'une délégation donnée par Dieu à certains hommes, non pas pour leur avantage personnel, mais en vue de promouvoir le bien commun. Il s'ensuit que nul n'a le droit de renoncer aux prérogatives essentielles de sa fonction. Commander n'est pas seulement un droit : c'est, avant tout, un devoir. Si donc quelqu'un se désintéresse de son autorité, s'il se laisse désobéir ou permet qu'on discute ses ordres, il devient coupable dans toute la mesure de sa faiblesse [1].

Le commandement doit être *ferme*. Cela suppose qu'il sera prudent et logique. On ne maintient bien, en effet, que les décisions sages, mûrement réfléchies et qui ne prêtent pas à la critique. Il ne faut jamais commander l'impossible, car l'inexécution d'un ordre irréalisable est toujours un échec pour le prestige du chef. Une fois un commandement donné, il ne faut pas (sauf des raisons majeures ou des circonstances imprévues) y revenir pour le modifier. Les contre-ordres perpétuels engendrent le désordre et ébranlent la confiance du personnel.

La fermeté du commandement doit s'allier avec une extrême *douceur*. Un chef doit savoir ce qu'il veut et le vouloir énergiquement. Mais il n'est pas nécessaire d'exprimer sa volonté avec des menaces ou des expressions grossières. On peut, sans manquer à sa dignité, être poli avec ses subalternes. Il importe surtout de ne jamais s'abandonner à des éclats de colère qui dénotent, chez un supérieur quelconque, une infériorité de caractère que les subordonnés ne devraient pas pouvoir deviner.

Le maître ne doit jamais être dur. Il ne doit pas davantage se montrer indifférent. Sans doute, quand il emploie un personnel nombreux, il lui est difficile, ou même impossible, de connaître tout son monde. Même alors il lui restera cent façons de faire acte de bienveillance, et il devra mettre ses soins à mériter une réputation de bonté. Quand le patron n'occupe que quelques employés, il peut les connaître tous et souvent même connaître leurs familles. Alors, surtout, au lieu de se montrer hautain, il devra manifester son affection pour ses collaborateurs. Il veillera cependant à ce que sa bonté ne puisse pas être prise pour de la faiblesse ; il ne permettra sous aucun prétexte à ses inférieurs de le traiter sur un pied d'égalité. La moindre familiarité est d'autant plus dangereuse qu'il est ensuite plus difficile de réagir.

L'égalité d'humeur est encore une grande vertu patronale. Rien n'est plus difficile que de servir un homme capricieux. Mais cela ne suppose pas que l'on doive avoir toujours la même attitude à l'égard de tous ses ouvriers. La façon d'agir avec eux dépend dans une certaine mesure de leur conduite. On peut être plus paternel quand tout marche bien à l'usine ou dans le chantier. Il faut redevenir sévère et digne dès le premier indice de paresse, de désordre ou d'irrespect. De même, on ne donnera pas indistinctement à tout le monde les mêmes signes de sympathie. Un ouvrier bon, consciencieux, fidèle, dévoué, mérite plus de bonté, plus de cordialité et de récompenses qu'un débauché ou un mauvais esprit. L'impartialité absolue, qui doit être la règle du patron, suppose que chacun sera traité suivant ses mérites — qui sont différents de ceux du voisin.

Le chef cherchera aussi à *faire confiance* à ses ouvriers. Il faut surveiller, mais plutôt pour rendre tout désordre impossible que pour chercher à découvrir des délits. Quand un commis, un secrétaire ou un manœuvre se sont fait connaître comme des hommes probes et sérieux, il est bon de leur laisser quelque latitude : ils n'en travailleront que mieux.

Un des devoirs primordiaux du patron, c'est de donner le *bon exemple*. S'il arrive tard à la besogne, néglige ses affaires, tolère le désordre ou s'abandonne au vice, il sera sûrement et rapidement imité par ses ouvriers qui surveillent constamment sa conduite. Ce sera la ruine de la maison, peut-être ; mais ce sera sûrement l'occasion de beaucoup de fautes dont la responsabilité première remontera jusqu'à l'auteur du scandale.

Il faut savoir assurer une *liaison* et une collaboration constante d'une part entre les ouvriers et le patron, d'autre part parmi les ouvriers entre eux. Si chaque service d'une usine travaille isolément et sans savoir ce que font les services correspondants, il y aura beaucoup de temps perdu et de dépenses inutiles.

[1] « Si quelqu'un n'a pas soin des siens et en particulier de ceux qui sont sous ses ordres, il a renié la foi et est pire qu'un infidèle. » (I Tim., v, 8).